



Agent immobilier : comment bien rédiger une annonce immobilière ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec Marie Caderon, juriste spécialisée en droit des affaires
- Dernière vérification de la fiche : 26/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 15/02/2018

Vous n'êtes pas libre de rédiger comme vous le voulez une annonce de vente ou une annonce de location immobilière. Vous devez, en effet, respecter une réglementation (très) stricte afin d'apporter une information complète à vos clients. Que devez-vous savoir ?

Agent immobilier : rédiger une annonce de vente immobilière

2 situations. Il existe des règles spécifiques s'agissant de la rédaction des annonces immobilières (sur vos vitrines mais également sur votre site internet) que vous devez impérativement respecter. Il faut distinguer selon que l'affiche concerne un bien à vendre ou à louer.

Activité de vente...

{ABONNEZ-VOUS}

Agent immobilier : rédiger une annonce de location immobilière

Activité de location. Les annonces de location immobilières font également l'objet d'une réglementation stricte tant au regard des informations relatives au prix qu'aux informations spécifiques à la location.

Qui paye ?...

{ABONNEZ-VOUS}